



COMMUNE DE CEYRESTE
13600

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 27
Présents	: 22
Votants	: 26

L'an deux mille dix-huit, le 20 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CEYRESTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GHIGONETTO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 février 2018

Présents : MM. GHIGONETTO, RENAULT, BURCHERI, AUBERT, PUGLIESI, SCOZZARO, GALLERAND, AZALBERT, BLANC, CORCIONE, DELERNIAS, GALLI, GIACHERO, LACOMBLEZ, LISA-CERVETTI, MOMBELLI, OHANIAN, PORTALES, RUINI, SILVY, DELOGU, ROUX,

Absents, excusés représentés : MAGNAN, CHINNA, JEANSELME, RICO,

Absents, non représentés : M. ORTIZ

Secrétaire : Mme DELERNIAS

Objet : 2018.10 – Budget Primitif 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant le vote du Budget pour les communes de plus de 3500 habitants,

VU la Délibération Municipale n°2018.01 du 8 février 2018, prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,

CONSIDERANT le projet de Budget Primitif présenté pour l'exercice 2018,

Monsieur Jean Paul GALLERAND, Adjoint au Maire délégué aux Finances, soumet au Conseil Municipal le projet de délibération suivant.

Conformément aux textes réglementaires ci-dessus mentionnés, le projet de Budget Primitif 2018 ci-annexé est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, le vote étant effectué par Chapitre.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré chapitre par chapitre, avec 24 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme ROUX ET M. DELOGU) à chaque chapitre,

ADOpte le Budget Primitif 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 4.467.282,73 €
- Section d'Investissement : 6.058.410,16 €

TOTAL : 10.525.692,89 €

Ceyreste, le 21 février 2018



Le Maire, Patrick GHIGONETTO